



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune d'ABIDOS**

**Séance du Vendredi 21 mars 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-et-un mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude MIRASSOU, Maire.

Présents : Mmes Martine BACARDATZ, Mélinda CAZALET, MM. Bernard CAZENAVE, Christian CHAFFANEL, Thierry LESCOUTE, Jean-Claude MIRASSOU, Christophe PERY.

Absents excusés : Mmes Karine AGRAFEIL, Morgane BUISSON, M. Bernard SICRE.

M. Thierry LESCOUTE a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Subvention de fonctionnement au CCAS d'ABIDOS**

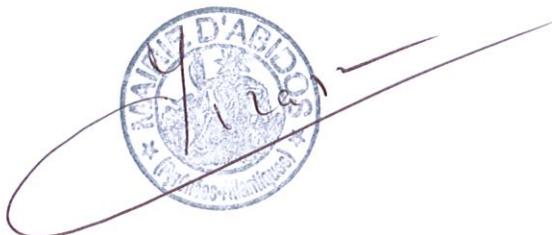
Afin d'optimiser la réalisation de ses missions et pour l'exercice de son fonctionnement, le CCAS d'ABIDOS bénéficie d'une subvention communale annuelle versée par la Commune d'ABIDOS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- **DÉCIDE** d'attribuer pour l'année 2025, une participation financière sous forme de subvention de fonctionnement au CCAS d'ABIDOS d'un montant de 15 000 €,
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025,
- **TRANSMET** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Ainsi fait et délibéré à ABIDOS, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Jean-Claude MIRASSOU

Nombre de membres en exercice	10
Nombre de membres présents	07
Nombre de suffrages exprimés	07
Votes : Contre 0 Pour	07
Date de convocation :	14 mars 2025
Date d'affichage :	21 mars 2025